



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Radio France

Question écrite n° 81728

Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le rapport de la Cour des comptes, rendu public le 1er avril 2015, consacré à Radio France, société anonyme détenue à 100 % par l'État et dont le chiffre d'affaires - 641 M d'euros en 2013 - provient à 90 % du produit de la contribution à l'audiovisuel public, c'est-à-dire de la redevance et qui connaît des turbulences qui ont été largement relatées dans les médias. Ce rapport, qui procède principalement du contrôle de l'entreprise sur les exercices 2004 à 2013, s'appuie également sur des comparaisons avec des radios de service public étrangères qui se sont profondément transformées ces dernières années (BBC en Grande-Bretagne, DR au Danemark et RTBF en Belgique). Au terme de ses investigations, la Cour constate que l'entreprise est aujourd'hui confrontée à une situation financière critique, alors qu'elle doit faire face à des défis importants, et formule des recommandations. Aussi, il souhaite connaître son avis sur celle visant à fusionner les deux orchestres symphoniques de Radio France, établir une direction commune à France Musique et à la direction de la musique.

Texte de la réponse

La sixième recommandation du rapport public thématique de la Cour des comptes consacré à Radio France est la suivante : « Fusionner les deux orchestres symphoniques de Radio France, établir une direction commune à France Musique et à la direction de la musique ». Elle est adressée à Radio France. Cette recommandation n'a pas été retenue dans le contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2015-2019, tant pour des raisons artistiques que budgétaires. Un tel scénario aurait en effet consisté à affaiblir non seulement l'offre musicale de Radio France, mais encore l'offre musicale symphonique française, pour une économie de long-terme incertaine pour l'entreprise. En revanche, le COM 2015-2019 prévoit bien une réforme de l'organisation des formations musicales à Radio France. Cette réforme reposera sur une optimisation de la planification et de la programmation, une réforme des modalités de travail des musiciens et une réflexion sur le dimensionnement des formations, qui s'appuiera sur les constats et recommandations formulés par Monsieur Stephan Gehmacher. Une mission de préfiguration a été confiée par le président-directeur général de Radio France à Madame Marie-Pierre de Surville. Cette mission a pour double objet de définir le projet artistique de la Maison de la radio en tant que lieu de spectacle vivant, et de proposer l'organisation qui permettra sa mise en œuvre. Ce projet artistique s'appuiera en premier lieu sur les formations musicales mais aussi sur les expressions scéniques des antennes et la création musicale dans son ensemble. L'organisation qui en découlera, comprenant notamment le redimensionnement des formations, devra permettre l'accueil d'un public le plus diversifié possible.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81728

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [23 juin 2015](#), page 4654
Réponse publiée au JO le : [9 février 2016](#), page 1264